



Organise la brocante de
LA PLACE HENRI MILLER
À LA CROIX DE METZ

le dimanche 14 juin 2026

de 06h00 à 18h00

tél : 07.68.85.77.02.



Inscription: Uniquement au bureau de l'Association !

Joindre obligatoirement copie de votre pièce d'identité + règlement.

Espace André Malraux Place Henri Miller 54200 Toul - 07.68.85.77.02

Les participants sont tenus de signer le présent règlement et de le respecter dans son intégralité.

Article 1 :

Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et aux associations toulousaines (loi 1901). Les professionnels de la vente au débailage, brocanteurs ou antiquaires, sont refusés. Seuls les objets personnels peuvent être vendus à l'exception des armes et munitions, des matières dangereuses, des animaux vivants et des CD ou DVD gravés pour les particuliers. La vente d'alimentation et boissons est réservée exclusivement aux organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit de réclamer une amende à tout contrevenant.

Article 2 :

Pour s'inscrire il faut: remplir un bulletin d'inscription, signer l'attestation sur l'honneur située en bas du bulletin d'inscription valant acceptation du présent règlement, fournir une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité et payer un droit d'inscription.

1.2 euros par emplacement de 5m, possibilité de prendre plusieurs emplacements contigus.

Article 3 :

Si un exposant ne se trouve pas à son emplacement à 8h sans avoir prévenu de son retard, les organisateurs se réservent le droit de disposer dudit emplacement et de le réattribuer. En raison des frais engagés aucun emplacement ne pourra être remboursé pour cause d'intempéries, de météo, de mauvais emplacement...etc....En cas d'absence ou de désistement d'un exposant, il ne sera effectué aucun remboursement.

Article 4 :

Les exposants seront accueillis de 6h00 à 8h00 pour leur installation. Ils devront avoir leur pièce d'identité avec eux, et ils sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur est attribué. Les véhicules sont acceptés. Après 8h aucun véhicule ne sera toléré sur le périmètre de la manifestation et aucun exposant ne sera accepté. Pas d'accès aux véhicules avant 17h sauf en cas de force majeure.

Article 5 :

Tout exposant devra respecter la place qui lui aura été attribuée. A la fin de la manifestation l'emplacement doit obligatoirement être nettoyé par l'exposant. Le vide grenier n'est pas une déchetterie, les invendus et les sacs poubelles repartent avec leur propriétaire en fin de journée. Si l'emplacement n'est pas laissé propre ou s'il y a des dégradations, les organisateurs se réservent le droit de poursuivre l'exposant afin de réclamer une indemnisation.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'expulser tout participant qui ne respecte pas la réglementation ou qui troublerait l'ordre au sein de la manifestation et ce sans pouvoir réclamer d'indemnisation ou de remboursement.

Article 7 :

Chaque exposant est responsable de son matériel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse ou toute autre détérioration des objets exposés. En cas de non-respect de la législation, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'un éventuel accident. Les organisateurs ne répondent pas non plus des cas de force majeure : orage, tempête ou tout autre événement imprévu.

Article 8 :

Il est interdit de faire du feu ou un barbecue sur le périmètre du vide-grenier en dehors des organisateurs.

Renseignements par téléphone : Association Femmes Relais 07.68.85.77.02 (8h30-12h / 13h30-16h30).

INSCRIPTION

A retourner impérativement avant le 8 juin 2026 à l'adresse suivante :

Association Femmes Relais - Espace André Malraux 1 étage - Place Henri Miller - 54200 TOUL

Tarifs : 12€ l'emplacement de 5m. linéaires (possibilité de prendre plusieurs emplacements).

Un emplacement gratuit de 5m (sur réservation), par foyer riverain, uniquement sur le périmètre du vide-grenier. Les recettes seront intégralement reversées à l'association Femmes Relais qui a pour but de :

regrouper des femmes de toutes origines et toutes les personnes adhérant à ces buts / favoriser les échanges interculturels en valorisant les cultures de chacune / permettre une insertion des populations étrangères dans la société française / viser l'autonomie et l'indépendance des femmes et des familles dans tous les actes de la vie quotidienne.

Je soussigné(e) :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

TÉL : _____

e-mail : _____

Je déclare sur l'honneur : ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (art R321-9 du code pénal). Je m'engage à respecter le règlement intérieur ci-contre.

Je souhaite réserver _____ emplacement(s) de _____ mètres,

**Je joins les pièces suivantes obligatoires et nécessaires à mon inscription :
photocopie de la pièce d'identité recto/verso**

**Mon chèque d'un montant de _____ à l'ordre de l'association
Femmes Relais.**

Date et signature de l'exposant : _____

* Inscription validée après réception du règlement par chèque et des documents dûment complétés